

Image not found or type unknown



Discrimination à l'augmentation

Par **freddu44**, le **22/02/2011 à 20:28**

Bonjour,
Le fait d'une non augmentation ou bien beaucoup plus faible que d'autres collègues, justifiée ouvertement par notre responsable par le nombre de jours d'arrêt maladie trop importants, par un congé maternité ou un congé paternel pris (dixit: vous n'êtes pas obligé de prendre votre congé paternel) est il, selon la loi, une forme de discrimination?
Merci